

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 avril 2024

APPROBATION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
PARTENARIAT 2024
AVEC LE CLUB DES
ENTREPRISES DE
L'UNIVERSITE SAVOIE
MONT-BLANC (USMB)

N° CS2024-20

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six avril deux
mille vingt-quatre à midi, le Comité Syndical,
dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous
la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY,
Président,

Convocation du : 19 avril 2024

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN – M.
Patrice DUNAND – M. Hubert BERTRAND - M.
Max GIRIAT - M. Denis MAIRE – Mme Pauline
PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Julien BOUCHET - Mme Carole
VINCENT – M. Christophe SONGEON – M.
François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER -
M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY - M. Eddi ETIENNE –
Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Patrick ANTOINE

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-
Luc SOULAT – M. Marc MENEHETTI, suppléant
de M. Florent BENOIT - M. Christophe MAYET,
suppléant de M. Régis PETIT

- Délégués représentés :

Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M.
François DEVILLE – M. Michel MERMIN donne
pouvoir à M. Julien BOUCHET - M. Daniel
RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND –
Mme Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à M.
Vincent SCATTOLIN – Mme Aurélie CHARILLON
donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme
Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M.
Hubert BERTRAND – Mme Nadine PERINET
donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – M.
Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-
Claude TERRIER – M. Claude THABUIS donne

pouvoir à M. Eddi ETIENNE – Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

• **Délégués excusés :**

Mme Annick GROSROYAT - M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT - Mme Aurélie CHARILLON - Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Stéphane VALLI – M. Michel MERMIN - M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI - M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD- M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Yves CHEMINAL - M. Alain LETESSIER – M. Claude THABUIS – Mme Nadine PERINET - M. Pierrick DUCIMETIERE - Régis PETIT

**APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE
PARTENARIAT 2024 AVEC LE CLUB DES ENTREPRISES DE
L'UNIVERSITE SAVOIE MONT-BLANC (USMB)**

Le Pôle métropolitain du Genevois français a introduit dans sa stratégie de développement l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR). Cette stratégie repose sur la dynamique de développement économique et entrepreneuriale du Grand Genève, et sur les défis d'employabilité et de formations pris comme leviers de compétitivité et de croissance sur le Genevois français. L'accompagnement des entreprises de notre territoire et des étudiants à leur insertion professionnelle et professionnalisation constituent des enjeux majeurs.

Aujourd'hui, plus de 1475 étudiants ayant effectué leurs études secondaires dans un lycée du Genevois français sont inscrits à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) pour l'année 20223-2024. Ces étudiants constituent une main d'œuvre qualifiée potentielle pour les entreprises de notre territoire en tant que stagiaires, futurs employés, ou bien en tant qu'entrepreneurs en devenir.

En 2023, ce sont 34 entreprises du Genevois français qui ont accueilli 39 stagiaires et 87 alternants de l'USMB.

Pour orienter, informer les étudiants et jeunes diplômés et les accompagner sur les champs de l'alternance, de l'insertion professionnelle, le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc a été créé en 1991.

Ce Club des Entreprises poursuit plusieurs objectifs :

- Favoriser les synergies entre les entreprises et l'Université ;
- Soutenir le développement territorial par le biais de la formation, de la création d'emploi et de l'entrepreneuriat ;
- Faciliter l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Répondre aux besoins des entreprises par une offre de formation adaptée ;
- Favoriser la promotion des filières de l'Enseignement Supérieur universitaire auprès des entreprises et du territoire ;
- Contribuer à la gestion des compétences au sein des entreprises du territoire.

Le Club des entreprises réunit, aujourd'hui :

- 77 entreprises adhérentes, dont BOTANIC, VALEO, AVENTICS-EMERSON, PARKER, BAUD INDUSTRIES, CAPRI, BONTAZ, DJC, (15^{aine} issue du Genevois français),
- 15 adhérents institutionnels, dont le Pôle métropolitain du Genevois français, Chambéry Grand Lac Économie, Grand Annecy Agglomération, ...,
- Près de 40 membres associés de réseaux professionnels ou associatifs, tels que la French Tech Alpes, OSV, Réseau Entreprendre, France Travail, La Cité de la Solidarité Internationale, ...,
- 15 000 étudiants
- 1 000 entreprises partenaires et un réseau de 35 000 contacts socio-professionnels

Le Club des entreprises réalise chaque année plusieurs événements emblématiques, dont :

- La Semaine Emploi & Entreprise
- Des simulations d'entretien
- Des forums des stages et/ou alternance
- L'organisation de visites d'entreprises
- Les Apéros Réseau à destination des étudiants et des entreprises

Son budget, près de 670 000€, provient pour l'essentiel, des dons et Taxe d'apprentissage des entreprises membres pour 34% et des subventions accordées par les collectivités locales à hauteur de 61 %.

Une équipe de 10 personnes est répartie sur les antennes d'Annecy, Chambéry et Le Bourget-du-Lac (cf. organigramme en annexe 1).

Pour l'année 2024, au-delà de l'accompagnement de nos citoyens étudiants et de l'insertion professionnelle au sein de nos entreprises, le Club des Entreprises propose une implication sur le Genevois français avec :

Sur le champ de l'emploi-formation

- Les Centres associés de la Cité des Métiers du Genevois français réalisent un Guide des stages et de l'Alternance pour lequel le Club remonte les offres de stages et en alternance. Sur le champ de l'Emploi-Formation, il assure la promotion des formations supérieures à disposition des Pays de Savoie élargi à la totalité du Genevois français, favorise la participation d'étudiants ou d'entreprises aux événements du Genevois français (Forum Grand Forma), assure les permanences VAE.
- Le Pôle métropolitain organise l'événement Grand Forma « Boost Challenge », hackathon « étudiants en mode entrepreneurs ». Le Club contribue au recrutement des étudiant, au déploiement de la communication, à la transmission des informations aux étudiants de l'USMB

Sur le champ de la création d'entreprises

Chaque année, l'USMB compte de nombreux étudiants en cours de création d'entreprise. Dans le cadre des Rencontres de la Création, depuis 2023, le Club participe aux copils, participe à l'événement en tant que représentant de l'USMB, et communique auprès des étudiants entrepreneurs pour leur participation. En 2023, ce sont 35 étudiants qui ont participé à l'événement (20% des participants). En 2024, l'objectif est d'attirer de nouveaux talents.

NOUVEAU

- Le « Bootcamp Grand Forma » en mai à Thonon-Les-Bains pour lequel le Club organise l'événement, coordonne les copil, s'assure du déploiement de la communication auprès des étudiants de l'USMB, participe à l'événement sous divers rôles (jury, équipe organisatrice, etc...), mobilise son réseau de professionnels et finance un prix.

L'objectif du Bootcamp est de valoriser les ressources qu'offre de territoire du Pôle métropolitain du Genevois français à destination des étudiants entrepreneurs. Cet événement rassemble une quarantaine d'étudiants issus du territoire pour une vingtaine de projets et mobilise un vaste réseau de partenaires (Campus des Métiers et des Qualifications STHAR, MBWAY, l'Université Savoie Mont Blanc, la French Tech Alpes, Innovales, les agences économiques, etc...)

Le Pôle métropolitain du Genevois français, dans le cadre des compétences, définies par l'ensemble des collectivités membres, a pour mission de contribuer au développement économique et à un enseignement supérieur de qualité, répondant aux besoins exprimés par les entreprises présentes sur le territoire.

Dans cette perspective, le Pôle métropolitain souhaite soutenir les activités du Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc, afin :

- De contribuer au rapprochement entre les entreprises du territoire, les collectivités locales et l'Université Savoie Mont Blanc ;
- De contribuer à l'insertion des étudiants dans la vie économique locale ;
- De contribuer à développer les coopérations transfrontalières entre les universités / écoles (enseignants et étudiants), notamment sur les questions juridiques transfrontalières et internationales ;
- De soutenir les actions et projets visant à développer l'entrepreneuriat étudiant et la valorisation de talents et compétences spécifiques à haut potentiel ;
- De répondre aux besoins des entreprises du Genevois français en termes de main d'œuvre qualifiée ;
- De renforcer le rayonnement du Genevois français sur son périmètre et à l'extérieur ;
- De bénéficier d'un soutien dans la structuration et mise en place de son plan d'actions économiques ;
- De contribuer à soutenir et mobiliser des outils pour le Campus des Métiers du Bâtiment et construction Durables ;
- D'accompagner le campus des métiers et des Qualification du tourisme - Hôtellerie de Thonon-les-Bains, notamment les outils pour les étudiants (mentorat, stages, alumni,...) mais aussi dans des projets structurants comme le travail en cours sur un PIA 4 « Tourisme de Demain ».

Il est proposé de soutenir le plan d'actions du Club des Entreprises de l'USMB pour le Genevois français à hauteur de 11 000 € au titre de l'année 2024, via une convention financière et d'objectifs.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention d'adhésion au Club des entreprises Université Savoie Mont Blanc pour l'année 2024, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 11 000 €Nets de TVA au Club des entreprises suivant les modalités fixées par le projet de convention annexé à la présente délibération ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 26/04/2024

Publié ou notifié le 26/04/2024

Le Président,
Christian DUPESSEY

